

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL590

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 39

Aux alinéas 22, 23 et 26, substituer aux mots :

« la fourniture de »,

le mot :

« des »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel